REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN ~ ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20240226-08DCC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 février 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-six février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de Saint-André-d'Huiriat sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X	
	M. GADIOLET (suppléant)	X		
Biziat	G. AGATY	X		
	C. LEMONON (suppléante)		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X		
	K. LACROIX (suppléante)			
Chaveyriat	G. RAPY	X		
	G. RONGEAT (suppléante)			
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X		
	N. LE MOAL (suppléante)			
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X		
	C. TURCHET	X		
	M. DANNACHER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X		
	N. MARMIER (suppléante)			
Grièges	A. GREMY	X		
	T. CHARVET	X		
	A. SANDRIN		X	
Laiz	S. SCHAUVING	X		
	S. MARECHAL GOYON		X	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Mézériat	G. DUPUIT	X		
	N. ROBIN	X		
	L. VOLATIER	X		
Perrex	J.-J. VIGHETTI	X		
	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE		X	
	L. MICHEL	X		
Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	X		
	MC. BODILLARD (suppléante)			
Saint Cyr-sur-Menthon	K. PARET	X		
	M.-A BOST	X		
	B. PELLETIER	X		
Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X		
	M. BROCHAND (suppléant)			
Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	R. BROYER (suppléant)			
Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	X		
	L. MAUGE (suppléant)			
Vonnas	A. GIVORD	X		
	J.-F. CARJOT	X		
	E. DESMARIS	X		
	F. DUBOIS		X	
	J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 20/02/2024
Affichage de la convocation : 20/02/2024
Nombre de conseillers élus : 32
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 30

Mme Sylvie MARECHAL-GOYON a transmis pouvoir à M. Sébastien SCHAUVING.
Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY.
M. Jean-Louis GIVORD a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAE Grands Varays (Vonnas) - Vente de parcelles à la SCI NOHEMI (Garage RONJON)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240226-20240226-08DCC-AI
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Veyle actés par arrêté préfectoral du 25 septembre 2023 portant modification des compétences de la Communauté de communes de la VEYLE ;

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

Considérant Mr Ronjon, gérant du garage Ronjon et représenté par la SCI NOHEMI souhaite acquérir la parcelle B 861 afin d'étendre son activité d'entretien et de négoce automobile, à proximité de son garage existant.

Considérant que la vente de la parcelle entre dans le projet d'aménagement de la zone d'activité de CROTTET ; et qu'elle s'inscrit dans une démarche économique de la collectivité, la vente sera soumise à la taxe sur la valeur ajoutée ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire de vendre l'ensemble de la parcelle souhaitée à hauteur de 22,50 euros HT le m² à la SCI NOHEMI soit 31 387,50 € HT, il est précisé que cette parcelle est grevée d'une servitude de tréfonds par le passage d'une canalisation de transport de gaz.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Cession de la parcelle B 861 d'une superficie d'environ 1 395 m² pour un montant de 31 387,50 € HT, située ZA la Fontaine – Crottet à la SCI NOHEMI, représentée par M. RONJON ou tout autre organisme ou société qui se substituerait.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents préalables et consécutifs à cette cession.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VEYLE
Pôle des Services Publics
1 rue de la Poste
BP 7
01 PONT DE VEYLE

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire
Affiché le : 04/03/2024
Transmis en Préfecture le : 04/03/2024

Voies et délais de recours *: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.*

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240226-20240226-08DCC-AI
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024